

ACTEMP

SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LES ACTIONS MENÉES PAR LES ENTREPRISES POUR RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Esther Busser, CSI

Je tiens à remercier ACTEMP de m'avoir invitée et de me permettre de prendre la parole alors que commence le symposium des employeurs sur le défi démographique.

Je voudrais donc évoquer en particulier quelques éléments liés à ce débat, qui pourront peut-être alimenter vos discussions aujourd'hui et demain.

Nous sommes tous conscients du fait que les sociétés vieillissent et que cela constitue un défi, mais nous ne devrions pas oublier que la cause de ce défi est positive car un grand nombre d'individus jouissent aujourd'hui d'une vie plus longue et dans de meilleures conditions de santé. Il nous faut donc examiner comment nous adapter au mieux à ces changements et quelles sont les solutions équitables et réalistes tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

L'aspect le plus important de la discussion a trait à la question de savoir comment empêcher la pauvreté chez les personnes âgées, tout en garantissant un système de protection sociale et de pensions de retraite qui soit abordable.

L'argument que nous entendons souvent est que le ratio de la population active par rapport aux inactifs ira en se détériorant, ce qui fait peser une menace sur les systèmes de pensions de retraite, puisque les actifs seront moins nombreux à financer un plus grand nombre de prestations.

Même si ce ratio va assurément se détériorer, ce sera sans doute moins spectaculaire qu'on pourrait le craindre car le ratio des jeunes inactifs par rapport aux actifs diminuera et le de dépendance économique global sera donc abaissé. En fait, le rapport V du BIT sur l'évolution démographique fait apparaître une légère baisse du ratio de dépendance démographique total (global) sur la période 2000-2050.

Un autre élément à prendre en considération est que les sociétés s'enrichissent d'année en année (d'une manière générale), ce qui fait qu'il devrait être possible de financer des coûts additionnels.

Pour maintenir les prestations de vieillesse à un niveau abordable, il est nécessaire d'augmenter le nombre de cotisations d'un côté et d'accroître la productivité de l'autre.

Quelles sont les mesures qu'il est possible de prendre pour maintenir le système à un niveau abordable et empêcher la pauvreté chez les personnes âgées? Comment assurer l'adéquation de la fourniture des prestations tant en termes de couverture que de qualité?

Tout d'abord, la participation de la population active au marché du travail devrait être augmentée, en particulier en ce qui concerne les femmes. Replacer les chômeurs dans l'emploi productif doit être un impératif stratégique et il importe de ne pas gâcher la capacité de millions d'individus. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Il importe de noter que le taux d'activité des jeunes est faible et qu'il diminue, en particulier chez les hommes. Il faut aussi que le travail soit stimulant et mené dans de bonnes conditions sanitaires pour éviter un vieillissement prématuré qui entraîne une baisse de la productivité et, au bout du compte, l'incapacité de travailler ou la retraite anticipée.

Il se peut aussi qu'il soit nécessaire d'accroître le nombre de travailleurs migrants. Le principal défi à cet égard est de leur octroyer une protection sociale complète et les mêmes droits qu'aux autres travailleurs. Les travailleurs migrants devraient bénéficier de l'égalité d'accès à la sécurité sociale et le transfert des droits acquis en matière de sécurité sociale devrait être garanti, lorsqu'ils rentrent dans leur pays d'origine. En même temps, il faut s'atteler à la question de la fuite des cerveaux.

Pour maintenir des niveaux élevés de croissance de la productivité et de flexibilité du marché du travail, il est nécessaire de mettre en œuvre l'apprentissage tout au long de la vie de façon que les travailleurs demeurent productifs et pour faire en sorte que la productivité s'accroisse sur la durée. À cet égard, la recommandation (n°195) de l'OIT sur la mise en valeur des ressources humaines est importante. La recommandation souligne l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie et affirme que les gouvernements doivent s'organiser et financer cet apprentissage, que les employeurs ont l'obligation de former leurs travailleurs, et que les travailleurs doivent participer à la formation.

Un tel apprentissage tout au long de la vie engendrerait une culture différente. Cependant, il convient de souligner un point très important: aujourd'hui, un grand nombre de travailleurs ne sont pas visés par les initiatives mises en œuvre en la matière. La pratique actuelle favorise les travailleurs dont le niveau

d'éducation est plus élevé, alors que tous les travailleurs à tous les niveaux doivent avoir accès à l'apprentissage tout au long de la vie.

Par ailleurs, il faut s'atteler à des questions comme le stress sur le lieu de travail, le surmenage et les problèmes de santé liés au travail, qui poussent fréquemment les travailleurs à démissionner ou à prendre une retraite anticipée.

Et enfin, il faut de la solidarité et un juste partage des charges pour que des niveaux de prestations suffisants puissent être maintenus pour tous. Pour apprécier à leur juste valeur le travail familial et les soins dans le milieu de vie, il est fortement souhaitable de mettre en place une couverture universelle de base financée par l'impôt, qui s'appliquerait à tous les individus, quelle que soit leur situation professionnelle. L'augmentation du nombre d'emplois non protégés et de la précarisation du travail renforce ces arguments. L'évolution des marchés du travail vers une flexibilité extrême non seulement se traduit par un déficit de revenu pour les régimes de protection sociale, mais a aussi entraîné une réduction de la couverture de la protection sociale à l'échelle mondiale. La promotion de l'emploi productif et décent devrait donc constituer un objectif important.

Il convient d'analyser avec soin les arguments qui mettent en avant les dangers de l'accroissement du fardeau fiscal, et il faut remarquer que, sur les 20 dernières années, les gouvernements des pays de l'OCDE ont abaissé les taux de l'impôt sur les sociétés, qui sont passés de 45% à 30% en moyenne aujourd'hui. Sur le long terme, il est impossible que les sociétés et les États fonctionnent correctement si l'on fait peser le fardeau fiscal de plus en plus sur les travailleurs. La part du revenu national détenue par les bénéficiaires atteint des niveaux record, mais parallèlement, les études empiriques ne réussissent pas à démontrer l'existence d'une corrélation bien établie entre le fardeau fiscal et le chômage. De même, sur les 20 dernières années, les pays en développement ont consenti d'énormes sacrifices sur leurs revenus pour attirer l'investissement direct étranger en mettant en place des exemptions fiscales temporaires et des dégrèvements fiscaux, sans qu'il soit démontré que les flux de capitaux aient un impact important sur l'emploi dans ces pays. En fait, il faut d'urgence s'attaquer aux problèmes de l'évasion fiscale, de l'érosion fiscale et autres pratiques néfastes.

Ce que l'on entend souvent, en particulier chez les employeurs, c'est qu'il faudrait relever l'âge de la retraite pour maintenir le caractère abordable du système. Parfois, ces mêmes employeurs ont des pratiques discriminatoires à l'égard des travailleurs âgés et préfèrent embaucher des travailleurs jeunes et en bonne santé. Lorsque les travailleurs âgés perdent leur emploi, ils ont souvent de

graves difficultés pour être à nouveau embauchés uniquement en raison de leur âge.

Nous devrions aussi éviter d'engager un processus d'apprentissage tout au long de la vie et de recyclage lorsque les personnes sont déjà âgées ou au chômage. L'apprentissage tout au long de la vie est extrêmement important pour faire en sorte que les employés acquièrent et conservent un large éventail de qualifications. Il faut aussi que la formation et l'apprentissage améliorent l'employabilité globale des travailleurs et leur ouvrent un plus grand nombre de choix sur le marché du travail. Il faut donc que les compétences soient transférables et reconnues.

Mais surtout, avant de relever l'âge de la retraite, il est nécessaire d'entreprendre une sérieuse réflexion.

Tout d'abord, un grand nombre de professions sont très exigeantes au plan physique et psychologique. Pensez aux travailleurs du secteur de la construction, ou aux travailleurs qui sont dans des emplois comportant des tâches répétitives. Il serait injuste à l'égard de ces travailleurs de relever l'âge de la retraite. En outre, ce sont souvent les travailleurs qui commencent à travailler très jeunes (16-17 ans).

Si l'on compare les travailleurs du secteur de la construction aux cadres dirigeants, aux avocats ou aux fonctionnaires, qui ont fait des études supérieures et sont entrés sur le marché du travail lorsqu'ils avaient près de 30 ans, nous sommes face à une énorme différence.

En plus de ces éléments, c'est souvent le travailleur plus qualifié qui prend sa retraite plus tôt car il a les moyens de le faire et peut donc jouir d'une bonne et assez longue retraite. En outre, il se trouve aussi que les travailleurs moins qualifiés sont ceux qui, en moyenne, meurent plus jeunes et qui jouissent donc de retraites relativement courtes.

Pour beaucoup de travailleurs, la retraite anticipée n'est pas une option et les besoins financiers constituent la raison la plus importante de continuer à travailler

Tous ces aspects conduisent dans la pratique à une redistribution du régime de pensions et devraient donc être pris en compte dans le débat sur l'âge de la retraite et l'équité.

Par conséquent, il faut s'attaquer au problème du vieillissement prématuré et de l'apprentissage tout au long de la vie si l'on veut que les individus travaillent plus longtemps.

Par ailleurs, il existe un parti pris sexiste dans l'accès à la sécurité sociale, y compris les prestations de vieillesse. Soit en raison de réglementations et de pratiques inégalitaires en matière de sécurité sociale (les droits aux prestations sont octroyés au chef de ménage ou les prestations sont fondées sur les cotisations), soit en raison des inégalités qui existent en dehors du régime de sécurité sociale, telles que les inégalités sur le marché du travail (représentation excessive des femmes dans les emplois précaires et le travail à temps partiel, écart salarial entre hommes et femmes). Il faut donc produire des résultats égaux pour les hommes et les femmes en matière de prestations sociales.

J'ai évoqué les problèmes qui se posent dans les pays dotés de régimes de pensions, mais bien entendu, il y a des pays qui en sont dépourvus. Les pays en développement sont aussi de plus en plus confrontés au vieillissement de la société et, en même temps, l'urbanisation est forte dans ces pays, ce qui réduit les systèmes de soutien fondés sur les familles élargies dans le monde rural. Compte tenu de cette urbanisation et du vieillissement dans les pays en développement, il faut mettre en place une pension de base universelle pour éviter la pauvreté chez les personnes âgées dans les pays en développement. L'incidence de la pauvreté est particulièrement élevée chez les jeunes et les personnes âgées dans les pays en développement où il n'y a pas de prestations de sécurité sociale.

Cependant, le taux de dépendance économique est actuellement assez bas dans les pays en développement, ce qui est propice à la mise en place d'un système de protection de la vieillesse abordable et qui soit source de dignité sociale. Un tel système devrait conférer un caractère formel aux régimes de sécurité sociale.

En conclusion, je voudrais simplement souligner qu'il faut que les travailleurs et les employeurs coopèrent pour trouver des solutions productives communes. Il convient de canaliser les énergies vers l'amélioration des conditions de travail, l'apprentissage tout au long de la vie et le relèvement du niveau de participation au marché du travail. Se contenter de relever l'âge de la retraite aboutirait dans la pratique à confiner les personnes âgées dans la pauvreté.